



DIX-SEPTIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Institut international d'études sociales

Rapport de la 42^e session du Conseil

1. Le Conseil de l'Institut international d'études sociales a tenu sa 42^e session le 8 novembre 2000, sous la présidence du Directeur général du BIT. Il était saisi du rapport du Directeur¹ et d'un document relatif à l'acceptation de contributions et de dons par l'Institut².
2. Le Directeur général a déclaré que le travail décent représente un objectif stratégique unifié qui nécessite de la part de toutes les unités du BIT un travail de plus en plus convergent et intégré. Les activités de l'Institut doivent être considérées dans le contexte global de l'OIT. Tout en maintenant l'autonomie et la flexibilité opérationnelle de l'Institut, il est nécessaire de développer l'interdépendance fonctionnelle entre lui et l'OIT, comme le souligne le Directeur dans son rapport.
3. La tâche de l'Institut est de travailler en collaboration avec l'OIT à la création d'une base conceptuelle pour le travail décent. Il est tout aussi important de traduire cette notion dans la réalité opérationnelle aussi rapidement que possible. C'est pour cette raison que le Directeur général a mis en place un programme pilote visant à appuyer les structures extérieures et à rendre le travail décent opérationnel au niveau des pays. Pour faire en sorte qu'il existe des liens étroits entre les recherches de l'Institut et les activités du programme pilote, il a demandé à M. Sengenberger, coordinateur de ce programme, de mener ses activités depuis les locaux de l'Institut.
4. Comme l'Institut est un lieu d'exploration de nouveaux horizons, le Directeur général a souhaité partager certaines pensées relatives à l'avenir. On pose souvent la question suivante: que signifie exactement la notion de travail décent? Il faut chercher la réponse dans l'intégrité causale existant entre ses quatre éléments constitutifs. Le travail décent est une notion holistique, c'est-à-dire non pas la somme des quatre objectifs stratégiques sectoriels, mais plutôt l'interaction existant entre eux. Cette notion doit être encore approfondie.

¹ Document INS.B.XLII/1.

² Document INS.B.XLII/2.

5. En deuxième lieu, il faut envisager le travail décent non seulement du point de vue des responsables politiques, mais aussi du point de vue des individus. Pour mettre en place des politiques efficaces, il faut comprendre les préoccupations humaines des travailleurs, lesquels sont des chefs de famille responsables de l'éducation des générations futures – or ces questions touchent les familles. Les travailleurs sont également un élément central de l'économie, non seulement du point de vue de la production, mais aussi de la consommation.
6. Enfin, il est important de voir le travail décent du point de vue des employeurs, dans la perspective d'un cadre favorable aux investissements, qui créent de l'emploi, et des compétences, qui permettent aux entreprises de se développer. Le travail décent exige la viabilité économique.
7. Tous ces points doivent faire l'objet de recherches et nécessitent l'existence des moyens permettant de fournir des orientations générales. La fonction première de l'Institut est de créer et de développer ces connaissances, et il est essentiel qu'il dispose de l'espace et de l'autonomie nécessaires pour ce faire. Il est également essentiel d'exploiter pleinement le potentiel tripartite de l'OIT, et l'orateur a invité les gouvernements, les travailleurs et les employeurs à mettre toutes leurs ressources intellectuelles à la disposition de ce processus de réflexion. L'Institut est le seul lieu de l'OIT où les partenaires tripartites peuvent mener des débats ouverts visant à élaborer une structure de pensée commune.

Rapport du Directeur

8. En présentant son rapport, le Directeur a déclaré que la tâche actuelle de l'Institut consiste à créer les fondations conceptuelles et analytiques dont il a besoin pour aider l'OIT à traduire dans les faits la notion de travail décent. Il s'agit là d'un programme entièrement nouveau pour l'Institut et pour l'OIT. Par ailleurs, le monde universitaire n'a encore que peu œuvré dans ce domaine. C'est pourquoi un gros travail de défrichage préliminaire doit être mené, et le rapport fournit une description analytique des activités menées dans ce sens.
9. *Ce que l'Institut a fait* au cours de l'année considérée peut être résumé comme suit. En premier lieu, il a dressé le bilan des travaux publics. En deuxième lieu, un programme de recherche comprenant deux éléments a été mis en place. Un cadre analytique a été créé pour cerner les interactions causales entre les quatre objectifs stratégiques du travail décent et étudier leurs liens avec les résultats économiques. Le deuxième élément porte sur les recherches menées au sujet des modalités idéales de mise en œuvre du travail décent. Traditionnellement, les outils d'exécution sont les mesures réglementaires, l'action législative et la négociation collective. Peut-on imaginer un meilleur équilibre de ces modes d'action traditionnels dans des situations nationales précises? Peut-on imaginer de nouvelles potentialités d'exécution exploitant les ressources de la société civile et des marchés? A ce sujet, on a retenu des méthodes de recherche visant à analyser chacun de ces éléments du programme de recherche. Enfin, des travaux ont été entrepris sur l'élaboration de nouveaux indicateurs statistiques du travail décent, et en particulier sur les droits au travail.
10. En ce qui concerne les *enseignements tirés* au cours de l'année, le Directeur a déclaré que les conclusions provisoires des recherches ont mis en évidence l'importance croissante de l'Etat dans la création d'un cadre favorable à la croissance économique et dans l'adoption de mesures propres à favoriser la mise en œuvre et la réglementation. Il ressort également des recherches que les formes nouvelles d'organisation sociale, opérant en conjonction avec les marchés (comme le microcrédit et les groupes de travailleurs indépendants), offrent de nouvelles possibilités de réaliser l'objectif du travail décent.

11. Différents enseignements ont été tirés quant la mise en œuvre future du programme de l'Institut. Comme le Directeur général l'a fait remarquer, il est impossible d'élaborer le nouveau programme sans une coopération étroite avec l'OIT, en particulier avec les différents secteurs, le Groupe des politiques internationales et le nouveau programme pilote. Dans l'avenir, le programme de l'Institut contribuera davantage aux travaux de ces unités et s'en inspirera également davantage.
12. Le deuxième enseignement à tirer touche à l'importance croissante de la participation tripartite au programme de recherche de l'Institut. Il s'est toujours agi là d'un trait caractéristique des travaux de l'Institut, et c'est pourquoi il a été prévu d'organiser, dans la première moitié de 2001, un petit atelier pour examiner les programmes de recherche de l'Institut, avec la collaboration de participants tripartites et d'universitaires.
13. La mise en œuvre effective nécessite aussi une collaboration entre l'Institut et les milieux universitaires. En 1999, on a évoqué un conseil consultatif universitaire. Les idées à ce sujet ont évolué à la lumière du programme de recherche lui-même. Il est devenu évident que ce programme, qui couvre différents domaines comme la sociologie, le droit et l'économie, exige des types de compétences très divers. Cet ensemble de compétences, combiné à la nécessité de maintenir un bon rapport coût-efficacité, a permis de s'orienter vers un groupe d'experts auquel le programme pourra faire appel en tant que de besoin.
14. Par ailleurs, la coopération avec le Centre de Turin offre de nouvelles perspectives. Les résultats des recherches de l'Institut et les expérimentations menées sur le terrain dans le cadre du programme pilote pourraient alimenter les activités de formation futures menées au Centre sur le travail décent.
15. M. Barde (membre employeur) a rappelé la grande importance que les employeurs continuent à attacher à la vitalité et à l'autonomie de l'Institut, lequel joue un rôle essentiel pour l'OIT, dans la mesure où il permet d'effectuer une synthèse des idées et d'explorer de nouvelles directions.
16. En ce qui concerne le secteur informel, l'OIT a certes pour tâche d'élaborer des normes fondamentales applicables à tous; pourtant, ces normes auraient davantage de chances d'être appliquées si elles offraient une certaine marge de flexibilité ainsi que différentes modalités permettant de tenir compte des possibilités de chaque pays du point de vue économique et de celui du développement.
17. Il est nécessaire d'envisager le travail décent d'un point de vue qualitatif comme d'un point de vue quantitatif. Les individus évoluent dans un cadre dont l'élément premier est la famille. La notion de famille a des connotations diverses, qui varient selon les cultures et les traditions nationales. Cependant, il est important de passer de la notion de protection sociale à celle de protection familiale, afin de pouvoir résoudre les problèmes de la marginalisation et de l'exclusion.
18. Enfin, il est important de clarifier le sens de l'expression «société civile», qui ne recouvre pas une notion homogène, mais une multitude d'éléments dont certains n'en sont pas nécessairement représentatifs.
19. M^{me} O'Donovan (membre travailleur) s'est dite satisfaite des efforts déployés par l'Institut pour aligner plus étroitement ses travaux sur ceux de l'ensemble de l'OIT. Par ailleurs, il apparaît que l'Institut s'est donné beaucoup de mal pour recadrer son programme autour de l'objectif stratégique du travail décent. Les travailleurs accueillent très favorablement cette évolution, comme aussi le programme de recherche visant à mettre en œuvre le travail décent, étant donné que les travaux théoriques doivent être complétés par des actions pratiques menées au niveau national. C'est pourquoi ils accueillent tout aussi

favorablement le nouveau programme pilote qui vise à traduire dans les faits la notion de travail décent. Ils demandent qu'on fournisse une indication du calendrier selon lequel seront produits les résultats de l'ensemble du programme de recherche.

20. Evoquant les observations de M. Barde sur le secteur informel, l'oratrice a déclaré que le groupe des travailleurs se préoccupe gravement lui aussi de l'évolution de ce secteur. Dans nombre de pays – tant développés qu'en développement –, c'est là que se trouvent les principales possibilités d'emploi, alors que les structures réglementaires en place apparaissent de moins en moins adaptées. Il est donc important de mettre l'accent sur le secteur informel.
21. S'agissant de la société civile, l'Institut ne devrait pas se limiter au rôle des «organisations de la société civile» mais également examiner le rôle des partenaires sociaux institutionnels ayant déjà acquis une expérience dans le domaine de l'application des mesures relatives à l'autonomisation et à l'emploi, et ayant déjà remporté des succès dans leurs relations avec le secteur informel.
22. Le projet de l'Institut sur «les organisations de travailleurs au XXI^e siècle» est un exercice très intéressant, et ses conclusions devraient être largement diffusées. Il serait utile de connaître les résultats des conférences Internet tenues en français et en espagnol. Il est noté qu'ACTRAV sera désormais chargé de ce projet mais on espère que l'Institut pourra partager avec le Bureau des activités pour les travailleurs les leçons de cet exercice afin qu'il puisse se poursuivre de manière efficace à l'avenir.
23. Pour ce qui est des activités éducatives, il y a eu une excellente série d'activités et plusieurs nouvelles initiatives pour développer les techniques et la vulgarisation. L'oratrice a demandé si l'Institut a envisagé le potentiel de l'enseignement à distance pour ses stages, et s'il y a eu une collaboration entre l'Institut et les unités de recherche des institutions de Bretton Woods.
24. Le président a invité M. Sengenberger à présenter le nouveau programme pilote visant à traduire dans les faits le travail décent à l'échelon national.
25. M. Sengenberger a déclaré qu'un groupe de travail a été mis en place à l'Institut pour coordonner les activités du programme. Le programme pilote aura besoin de l'appui de l'Institut pour les concepts et les indicateurs statistiques. A son tour, l'Institut bénéficiera des informations et des données issues de l'expérience sur le terrain. Le programme pilote sera une activité intersectorielle qui associera les bureaux extérieurs, les équipes multidisciplinaires et les secteurs du BIT au siège assistés d'un groupe consultatif comprenant les directeurs exécutifs du BIT, les directeurs régionaux et l'Institut. Trois pays ont déjà été retenus pour ce programme – les Philippines, le Panama et le Danemark – et les gouvernements et groupes des travailleurs et des employeurs de ces pays ont déjà donné leur accord. On cherche actuellement un quatrième pays à faible revenu, car c'est dans cette catégorie de pays que l'économie informelle est la plus importante. Le programme mettrait en relief les moyens d'assurer un travail décent dans le secteur informel.
26. Dans un premier temps, le groupe de travail s'efforcera, avec les mandants, d'identifier les préoccupations prioritaires et de formuler un plan d'action. La phase de mise en œuvre pourrait s'étendre sur plusieurs années. Les leçons retenues dans les pays pilotes pourraient éclairer les autres pays qui souhaitent se lancer dans un programme pour parvenir au travail décent.
27. La représentante du gouvernement de l'Afrique du Sud a remercié l'Institut d'avoir choisi l'université de Western Cape au Cap pour l'organisation de la quatrième conférence de

l'OIT sur la politique sociale, subventionnée par le fonds provenant du prix Nobel de la paix décerné à l'OIT. Les interventions contribueront à favoriser le dialogue entre les milieux universitaires, le monde des affaires, les travailleurs et le gouvernement. Malheureusement, les contraintes financières ont limité la portée du programme éducatif de l'Institut. Plusieurs pays africains n'ont jamais pu bénéficier du programme de stages et il est important de faire face à la demande croissante. S'agissant des activités de vulgarisation, il serait utile d'organiser des voyages d'études à l'intention de parlementaires, eu égard à leur rôle important dans la ratification des instruments de l'OIT. Se félicitant des progrès accomplis dans la mise à jour du site web de l'Institut, l'oratrice a souligné que les efforts de vulgarisation devaient se poursuivre en dehors d'Internet car de nombreuses communautés ne possèdent pas encore les moyens techniques d'y accéder.

- 28.** Le représentant du gouvernement de l'Arabie saoudite a rappelé que les pays arabes n'ont pas pu bénéficier pleinement des travaux de l'Institut. Les pays arabes connaissent mal les travaux de l'Institut et vice et versa. L'orateur a invité l'Institut à étudier les moyens d'approfondir les échanges et la coopération avec les chercheurs arabes. Il a remercié M. Servais, coordonnateur des recherches de l'Institut, pour les efforts déployés à cet égard. L'Institut pourrait utilement organiser des activités à l'intention du monde arabe avec le soutien à la fois du bureau régional de l'OIT à Beyrouth et du bureau régional pour l'Afrique.
- 29.** M. Patel (membre travailleur) a jugé le programme de recherche de l'Institut très intéressant. La proposition d'examiner les conséquences pratiques et l'interdépendance des quatre objectifs stratégiques est un moyen dynamique d'élaborer le concept de travail décent. L'orateur a proposé que trois autres aspects soient pris en compte lors de l'élaboration de ces activités de recherche. Premièrement, elles doivent se situer dans le contexte élargi de la politique économique, y compris la politique budgétaire monétaire, industrielle et commerciale. Deuxièmement, elles doivent étudier la possibilité d'améliorer la qualité et d'augmenter le volume de l'emploi grâce aux nouvelles technologies de l'information. Enfin, il serait utile d'examiner les arrangements institutionnels à l'échelon mondial (tels que les accords de libre-échange) les plus susceptibles de conduire au travail décent.
- 30.** M. Anand (membre employeur) a reconnu que, lorsque l'on évalue le travail décent dans un pays donné, il convient de tenir dûment compte du niveau de développement et du besoin de flexibilité pour ne pas compromettre les chances de progrès futur. Il est également nécessaire d'examiner de plus près les aspects sociaux et humains d'un pays plutôt que sa forme de gouvernement, la forme démocratique étant l'objectif ultime. Se référant aux commentaires concernant la famille, il a noté qu'il existe toute une série de perspectives. On peut citer par exemple le modèle japonais et le concept de l'entreprise en tant que famille. Il existe aussi d'autres modèles et il importe de donner au concept une dimension et une portée modernes.
- 31.** Il importe aussi, lorsque l'on aborde le rôle des ONG, de ne pas affaiblir les partenaires sociaux institutionnels – employeurs et travailleurs – qui donnent à l'OIT son profil distinctif. Une manière de procéder consiste à examiner l'accent exclusif mis sur les relations professionnelles qui a influencé le champ des organisations représentatives autrefois. En ce qui concerne le programme pilote, il est souhaitable de se concentrer sur de petits pays, où les mesures ont plus de chances d'avoir des effets immédiats. L'orateur a souligné aussi l'importance de sélectionner des pays dans diverses zones géographiques et culturelles.
- 32.** M. Barde a déclaré qu'il convient d'être réaliste en ce qui concerne le secteur informel. On ne saurait résoudre les problèmes du secteur par les normes. Ce qu'il faut, c'est un travail minutieux à l'échelon microéconomique. De plus, avant de parler de travail décent, encore

faudrait-il qu'il y ait du travail. Il faut une approche différenciée tenant compte du facteur démographique, qui influence continuellement l'environnement économique et social.

33. M. Patel a appelé l'attention du Conseil sur les conclusions de la discussion sur le secteur informel organisée à la dernière session de la Conférence internationale du Travail et sur le consensus intéressant qui s'est dégagé. La relation entre la quantité et la qualité du travail est plus dynamique que séquentielle. Le travail décent englobe les deux dans le cadre du schéma de croissance.
34. M. Sibanda (membre travailleur) a souligné l'importance du secteur informel dans le contexte des programmes d'ajustement structurel en Afrique. Il a insisté sur l'importance d'inclure les pays africains dans le programme pilote, car nombre d'entre eux constituent des exemples d'économie informelle.
35. Intervenant dans le débat, le président a remercié les membres du Conseil pour leur soutien et leurs précieuses observations et suggestions. M. Patel a proposé que le programme de recherche tienne compte d'autres éléments. Les dimensions de la politique économique et des technologies de l'information pourraient être utilement abordées dans le cadre d'opérations concernant des pays précis dans le programme pilote. En ce qui concerne les arrangements institutionnels à l'échelon mondial, l'Institut collaborera avec le Groupe des politiques internationales du BIT, qui entretient des relations avec les unités de recherche des institutions de Bretton Woods.
36. En ce qui concerne le secteur informel, le président a fait remarquer que l'Institut n'aborde pas le problème du secteur informel en tant que tel. Le souci de l'Institut est avant tout de chercher à savoir comment appliquer les politiques relatives au travail décent dans les meilleures conditions; la question du secteur informel a été abordée précisément sous cet angle.
37. En ce qui concerne la société civile, le programme de recherche se concentrerait sur la manière dont les partenaires institutionnels traditionnels eux-mêmes pourraient s'appuyer sur les ressources d'autres acteurs en visant des objectifs communs. Ceci passe par l'identification des partenariats conclus par les organisations de travailleurs et d'employeurs avec ces acteurs à l'échelon de la communauté, et une étude de leur futur potentiel pour parvenir au travail décent.
38. Se référant à la déclaration du représentant du gouvernement de l'Arabie saoudite, le président a déclaré que des pourparlers ont déjà commencé avec le directeur régional pour les Etats arabes en vue de répondre à ces préoccupations.
39. Le président a alors invité M. Servais à répondre aux questions soulevées au sujet du projet concernant les organisations de travailleurs, du programme d'éducation et de vulgarisation et du calendrier du programme dans son ensemble.
40. En ce qui concerne les délais pour les activités de recherche de l'Institut, M. Servais a déclaré que les indicateurs mentionnés dans le rapport seront mis au point au plus tard au deuxième trimestre de 2001. Dans l'intervalle, il est également prévu de parachever les études de documents sur les éléments du programme de recherche. Une réunion sera organisée durant le premier semestre de 2001 pour discuter du programme et des méthodologies de recherche, puis des études de cas individuelles seront retenues.
41. En ce qui concerne le réseau interactif sur les organisations de travailleurs, M. Servais a fait remarquer que la téléconférence en anglais a été un succès, avec environ 800 participants. Quelques participants francophones ont pris part à la conférence en anglais mais il a été difficile de trouver des personnes en nombre suffisant pour lancer un

exercice séparé. L'exercice en langue espagnole a commencé plus tard, avec un nombre significatif mais inférieur de participants. L'orateur a fait remarquer qu'une réunion de praticiens se tiendra en avril; elle sera organisée avec ACTRAV pour tirer les leçons de la conférence interactive dans son ensemble.

42. En ce qui concerne le nombre de participants aux stages, M. Servais a fait remarquer que le nombre de participants gouvernementaux pour le programme en langue anglaise est passé de 6 à 8. Pour ce qui est de la demande pour des cours régionaux, des consultations auront lieu avec les régions pour mettre au point les arrangements financiers nécessaires.
43. Répondant aux questions concernant le programme pilote, M. Sengenberger a déclaré que l'Afrique sera certainement incluse dans le programme. Des consultations sont en cours et on attend le consentement des parties intéressées. Il a rappelé qu'un exercice parallèle est actuellement organisé par l'OIT, avec le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté de la Banque mondiale au sein duquel 2 pays sur 16 sont africains (Mali et Tanzanie). En ce qui concerne le choix des pays pour le programme pilote, les critères sont notamment la taille, la représentation régionale et la représentation des pays à différents niveaux de développement. L'orateur est entièrement d'accord avec M. Patel sur le fait qu'il faut situer le programme du travail décent dans le cadre élargi de la politique économique et sociale. Les problèmes liés aux politiques macroéconomiques joueront un rôle essentiel dans le programme pilote.
44. Le Conseil a pris note du rapport du Directeur.

Acceptation de contributions et de dons

45. *Le Conseil de l'Institut recommande au Conseil d'administration d'accepter la contribution des confédérations d'employeurs du Danemark, de la Finlande, de la Norvège et de la Suède et de remercier ces confédérations.*

Genève, le 13 novembre 2000.

Point appelant une décision: paragraphe 45.